



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la formation  
et des affaires culturelles DFAC  
Direktion für Bildung  
und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 41  
www.fr.ch/dfac

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 25 janvier 2023*

Communiqué de presse

## **Introduction d'une maturité bilingue avec l'italien dans les collèges fribourgeois**

*Dès la rentrée prochaine 2023/24, les élèves des collèges fribourgeois qui étudient l'italien auront la possibilité d'obtenir une maturité bilingue avec l'italien. Cette formation comprend un séjour d'une année dans un lycée tessinois.*

L'enseignement bilingue français-allemand, respectivement Deutsch-Französisch, a une longue tradition dans le canton de Fribourg. La maturité bilingue dans ces deux langues est proposée aux élèves des collèges fribourgeois depuis 1998 et est choisie par environ 30% des élèves. Le certificat d'école de culture générale, la maturité spécialisée comme la maturité professionnelle de type économie peuvent aussi être obtenus en bilingue français-allemand.

L'apprentissage de l'italien est quant à lui fortement soutenu dans les collèges fribourgeois. Cette langue peut être choisie aussi bien en Langue 2 (L2) ou en Langue 3 (L3) qu'en option spécifique (OS) ou encore en cours facultatif. Il ne manquait que la maturité bilingue à cette offre.

*Objectifs : promouvoir la langue et renforcer les liens avec la Suisse italienne*

Offrir aux élèves des quatre collèges fribourgeois la possibilité d'obtenir une maturité bilingue en italien dès la rentrée 2023/24 (obtention du titre en 2027) permettra de promouvoir l'apprentissage de l'italien et de renforcer les liens culturels et personnels avec la Suisse italienne. Cette nouvelle offre s'inscrit dans le cadre des recommandations de la CDIP de 2015 relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses. Ce projet est aussi soutenu par la Confédération dans le cadre du message culture 2021-2024 et de l'Ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Ordonnance sur les langues, OLang, art. 10 et 15).

La maturité bilingue avec l'italien sera proposée aux collégiens et collégiennes des deux parties linguistiques du canton de Fribourg. Cette offre s'ajoutera aux autres possibilités d'étudier la langue italienne (L2, L3, OS et cours facultatif). On espère aussi une évolution positive du nombre des inscriptions dans les différents cours d'italien.

Cette formation a aussi pour but de développer les liens des collèges fribourgeois et de leurs élèves avec la Suisse italienne à différents niveaux, culturels comme pédagogiques. Les élèves faisant leur maturité bilingue en italien seront bien entendu les principaux bénéficiaires: ils acquerront des

compétences linguistiques solides, mettront en pratiques leur compétences interculturelles et tisseront des liens durables avec leurs camarades tessinois et leur famille d'accueil.

### *Description de la formation*

Les élèves ayant choisi l'italien en L2 (possible dès la première année du gymnase), en L3 ou en OS (possible dès la 2e année) pourront s'inscrire pour faire un séjour d'une année dans un lycée tessinois, partenaire de leur école d'origine. Ils passeront leur deuxième ou troisième année de collège au Tessin et logeront dans des familles d'accueil (un soutien financier sera possible grâce à une subvention fédérale).

A leur retour, ils suivront une option complémentaire qui sera donnée en italien. Pour obtenir leur maturité, ils devront passer un examen oral dans cette branche.

Les conditions d'obtention d'une maturité bilingue selon les directives de la Commission suisse de maturité seront ainsi respectées.

### **Contact**

—  
François Piccand, Chef du service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, T +41 26 305 12 41